Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID: 089-218904530-20220914-VILL_202259-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de l'Yonne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres Séance du 14 septembre 2022

En exercice: 15

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par

la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Votants: 13 Présents: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-

Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline

Date de convocation : PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

08 septembre 2022 Justin SAFFROY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Présents: 11

Date d'affichage : <u>Non-participation au vote</u> : Céline PARIS arrivée à 21h17

08 septembre 2022

<u>Absents excusés</u>: Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard

NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

<u>DEMANDE D'AIDE SUBVENTIONNELLE POUR SOUTENIR L'ASSOCIATION RESIDENCE JEUNES DE L'YONNE</u> <u>Délibération n° 2022-60</u>

Le Maire donne lecture du courrier de l'association Résidences Jeunes de l'Yonne, située à Auxerre qui sollicite la commune pour le versement d'une aide subventionnelle pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

N'ACCEPTE PAS le versement d'une subvention à l'association Résidences Jeunes de l'Yonne, préférant privilégier les associations locales.

Annule et retire délibération 2022-50 du 14 septembre 2022

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Maire,

Ont signé tous les membres présents.

Rascal BARBERET